

Excellent Cuisine

Catégorie de spécialisation



Introduction Procédure Autres Critères

Introduction

La catégorie de spécialisation «Excellent Cuisine» fait partie de la thématique «Gastronomy & Culture».

La catégorie de spécialisation **Excellent cuisine** se base sur les distinctions et labels gastronomiques existants. Les labels reconnus par HotellerieSuisse sont connus au niveau international, comme GaultMillau et Guide Michelin, ou connues et éprouvées au niveau national, comme la «Guilde suisse des restaurateurs» ainsi que les «Jeunes Restaurateurs de Suisse».

Commercialisation

Les catégories de spécialisation servent à un positionnement ciblé de l'établissement d'hébergement. Une distinction permet d'accéder aux campagnes thématiques correspondantes de Suisse Tourisme. Retrouvez d'autres informations à ce sujet sur www.stnet.ch.

HotellerieSuisse indique dans l'annuaire professionnel de l'industrie hôtelière suisse les établissements d'hébergement ayant obtenu les distinctions correspondantes de la Classification suisse des hôtels.

Marque figurative:



Domaine thématique:



Introduction Procédure Autres Critères

Procédure

Condition de base

Classification valable dans l'une des catégories d'hébergement suivantes d'HotellerieSuisse:

- Hôtel
- Swiss Lodge
- Serviced Apartments

Chaque établissement doit remplir les exigences minimales de la classification selon les critères de classification en vigueur de la catégorie de base correspondante d'HotellerieSuisse.

Condition préalable

Remplir au moins un critère minimum (distinction/label gastronomique) selon le présent catalogue de critères.

Demande

La demande de catégories de spécialisation s'effectue dans le cadre de la procédure de classification ordinaire (vérification de la catégorie de base tous les 3 ans) et fait partie intégrante de la préparation obligatoire à la procédure de classification, qui doit être traitée de manière entièrement numérique.

Une demande extraordinaire de catégories de spécialisation est possible, mais peut entraîner des frais conformément aux règlements de la Classification suisse des hôtels (cf. Règlement sur la Classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de garantie afférentes – Annexe 5: Emoluments).

Introduction Procédure Autres Critères

Autres

Décision

Les auditeurs de la Classification suisse des hôtels (pool national d'auditeurs) prennent la décision concernant la demande, sur mandat d'HotellerieSuisse. Un délai de recours est accordé à partir de la communication de la décision. L'éventuel recours est traité par l'Instance de recours indépendante.

Dispositions transitoires

Quiconque utilise à juste titre une marque de garantie ou une marque individuelle sur la base d'une version antérieurement valable du catalogue de critères et qui n'est plus attribuée dans la version révisée, sous des conditions modifiées ou avec une nouvelle image de marque, reste autorisé à continuer d'utiliser l'ancienne marque jusqu'à la fin d'une procédure de classification effectuée selon le nouveau règlement.

Enregistrement de la marque

La marque figurative pour la catégorie de spécialisation Excellent Cuisine est enregistrée auprès de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle sous le numéro de référence/de demande suivant: 624'655.

Critères

Domaine	No.	Critère	Points	Critère minimum	
				Hôtel/ Swiss Lodge	Serviced Apart- ments
Label qualité cuisine	1	GaultMillau	1	М	М
	2	Guide Michelin	1	М	М
	3	Jeunes Restaurateurs de Suisse	1	М	М
	4	Les grandes tables de Suisse	1	М	М
	5	Plaisir Gastronomie	1	М	М
	6	Club Prosper Montagné	1	М	М
	7	Guilde suisse des Restaurateurs-Cuisiniers	1	М	М
	8	Chaîne des Rôtisseurs	1	М	М
Label utilisation produits	9	Poisson d'Or	1	М	М

Impressum Mars 2023

Editeur HotellerieSuisse, Berne

Langues Allemand, français, italien

HotellerieSuisse Monbijoustrasse 130 Case postale CH-3001 Berne

klassifikation@ hotelleriesuisse.ch

